



## REMARQUES :

### CONDITIONS GÉNÉRALES:

- Seul le contrat rempli avec précision est considéré comme valable, car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la réservation.
- La décision définitive de l'acceptation de la réservation dépend uniquement du camping qui n'a pas à en fournir la raison.
- cette réservation est notamment subordonnée à l'acceptation des conditions suivantes :
  - Les arrhes à verser sont de 25% du séjour + les frais de réservation: pour les locations (Du 4.7 au 29.8: 26€ et du 4.4 au 4.7 et du 29.8 au 30.9 : 16€) ou pour le camping (Du 4.7 au 29.8: 26 € et du 4.4 au 4.7 et du 29.8 au 30.9 : 10€)+ l'assurance annulation (facultatif)
  - En fonction de nos disponibilités, les arrhes seront encaissés et nous vous confirmerons alors votre réservation. A notre grand regret, si nous n'avons plus de disponibilité, les arrhes ne seront pas encaissés.
  - Le solde du montant du séjour sera obligatoirement acquitté au camping 30 jours avant votre arrivée. A défaut de réception du solde dans le respect d'un délai de 30 jours avant l'arrivée, le séjour sera annulé par le camping et les arrhes seront perdus.
  - Si le nombre de personnes, de véhicules, ou prestations supplémentaires ou tout autre changement à l'arrivée ou durant le séjour de celui prévu, la correction en sera aussitôt effectuée.
  - Si pour une raison quelconque la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping.
  - Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose les campeurs à ne pouvoir occuper la location ou l'emplacement retenu.
  - Les locations ou les emplacements sont conservées durant les 24 heures suivant la date et l'heure d'arrivée prévue. Passé ce délai, la location ou l'emplacement cesse d'être retenu et la somme versée reste acquise au camping.
  - En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, la somme versée n'est pas remboursée et le solde du séjour devra être acquitté au camping.
  - Assurance responsabilité civile obligatoire.
  - Une location ou un emplacement est louée nominativement et ne pourra en aucun cas être sous-loué.
  - En cas de litige, seul le tribunal du Var est compétent.
  - Uniquement pour les locations : Un dépôt de garantie de 250€ destiné à couvrir les dommages et dégradations causés aux objets et lieux loués, un dépôt de garantie de 50€, (60€ pour L3/L4/L15/L16/L25/ L26/L2/L35), (80€ pour L5, L1) destiné à couvrir les défauts de propreté, ces dépôts de garantie seront versés à l'arrivée avant la remise des clefs, la location devra être rendu en parfait état de propreté et sans aucune dégradation. Le nettoyage des lieux loués est à la charge du client. Il pourra être effectué par nos propres soins pour une somme de Ces dépôts de garanties seront rendus sous huitaine après la remise des clefs, après inventaire et état des lieux, si il n'y a aucune constatation de dégradations ou défaut de nettoyage.
  - Les clefs devront être rendues à 10h00. Si les clefs ne sont pas rendus à l'heure indiquée il sera facturé 10€ par heure de retard.
  - Les locations sont prévues pour 2, 4, 5, 6, 8 personnes et 1 ou 2 voitures.
  - Uniquement pour les emplacements : Les emplacements loués sont mis à disposition le jour prévu à partir de 14h. Ils doivent être libérés le jour du départ avant 12h.
  - A l'acceptation vous recevrez une confirmation notifiant votre n° de location ou d'emplacement retenu avec les dates et heures précises d'arrivée et de départ.
- Vous pouvez trouver les conditions de l'assurance annulation dans le lien suivant : <http://www.clos-therese.com/infos-et-contact/conditions-generales-assurance-annulation/>

Je soussigné M(me) \_\_\_\_\_

déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant sur le présent document

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature)